

ABB et Von Roll soupçonnées de détourner le regard

TRAVAIL D'ENFANTS Une enquête menée par la Coalition pour des multinationales responsables révèle que les deux groupes industriels helvétiques s'approvisionnent en mica auprès de fournisseurs «hautement problématiques», car liés au travail d'enfants dans les mines.

PAR LENA WÜRLER

C'est un matériau peu connu du grand public, mais largement employé: le mica. On retrouve ce minéral étincelant dans les cosmétiques (rouge à lèvres, fards à paupières, paillettes, vernis à ongles, shampooing), la construction, le plastique, la peinture, les dispositifs médicaux, l'automobile, l'industrie militaire ou encore l'électronique. Apprécié pour ses propriétés réfléchissantes, isolantes et résistantes, le mica traîne aussi avec lui une réputation peu reluisante. Depuis près de dix ans, plusieurs ONG et médias européens ont en effet démontré que son extraction impliquait très souvent non seulement des conditions de travail extrêmement difficiles et dangereuses, mais aussi du travail d'enfants.

On retrouve le mica dans les cosmétiques, la construction, le plastique, la peinture, les dispositifs médicaux, l'automobile, l'industrie militaire ou encore l'électronique.

Aujourd'hui, une nouvelle enquête, menée par la Coalition pour des multinationales responsables (CMR), révèle que deux grands groupes industriels dont le siège est en Suisse, ABB et Von Roll, s'approvisionnent en mica «auprès de fournisseurs hautement problématiques».

Dénoncé de longue date

Se fondant sur des analyses de données d'exportations fournies par des plateformes spécialisées (Panjiva et Sayari), l'organisation assure avoir pu établir des liens, essentiellement indirects, entre ces deux multinationales suisses et le mica extrait en Inde ou à Madagascar, deux des principaux exportateurs mondiaux. Le travail d'enfants dans les mines de ces deux pays est dénoncé de longue date.



Le mica est un minéral étincelant, utilisé dans de multiples industries. En Inde, Terre des hommes a estimé à 30 000 le nombre d'enfants employés dans des mines de mica. TERRE DES HOMMES

En 2022, des rapports de Terre des hommes et de l'Unicef ont ainsi estimé que 30 000 enfants travaillaient dans les mines de mica en Inde et 11 000 à Madagascar. Dans ces deux pays, la grande majorité du mica est extraite de façon artisanale, souvent dans des mines illégales et «pour un salaire de misère», dénonce la CMR. «Le principal problème lié au mica est l'exploitation de travailleurs dans les mines dans des conditions de travail inadéquates, avec des salaires de misère, au péril de leur vie chaque jour et en recourant à des formes graves de travail des enfants», confirme une étude de l'Université de Turin.

Un seul lien direct

A travers son enquête, la CMR a tenté de remonter plusieurs chaînes d'ap-

provisionnement d'ABB et de Von Roll pour voir si ces entreprises étaient liées, d'une manière ou d'une autre, aux mines indiennes ou malgaches. Elle n'a décelé qu'un lien direct: entre 2019 et 2024, la filiale américaine de Von Roll aurait importé plus de 80 cargaisons de mica brut ou transformé, pour une valeur de près de 1,5 million de dollars, «en provenance d'une entreprise active dans l'Etat indien du Jharkhand». Cet Etat compte, avec celui de Bihar, parmi les plus pauvres de l'Inde, mais aussi parmi les principaux producteurs de mica du pays. Dans ces régions, seul 10% du mica provient de mines légales qui disposent d'une surveillance stricte des conditions de travail», relevait Terre des hommes en 2016. «Les 90% restants proviennent de mines illégales» dans lesquelles

des enfants «doivent travailler pendant de longues heures et ne vont pas à l'école».

Une récente étude menée par le bureau fédéral américain du travail, et publiée en septembre 2024, a confirmé que des enfants travaillaient encore dans les mines de l'Etat de Jharkhand, dont beaucoup avaient été exposés à «des risques liés au travail», ou avaient «subi une ou plusieurs blessures liées au travail».

Intermédiaires problématiques

Concernant Von Roll – par ailleurs fournisseur d'ABB –, une enquête menée par le Centre de recherche sur les entreprises multinationales (Somo) et financée par Terre des hommes en 2016 montrait déjà qu'une filiale américaine de la société suisse avait importé 18 tonnes de mica en prove-

nance des Etats indiens de Jharkhand/Bihar.

La plupart des autres liens identifiés par la CMR entre les sociétés suisses et les sources problématiques de mica entre 2019 et 2024 sont indirects.

En effet, avant d'arriver auprès des multinationales européennes, la majeure partie du mica «transite par la Chine, où il est manufacturé et transformé avant d'être réexporté», note l'organisation. Selon la base de données de l'observatoire de la complexité économique (OEC), Madagascar a en effet exporté 94,6% de son mica vers la Chine en 2023. En Inde, ce taux s'élève à 54,3%.

Tout le mica exporté d'Inde risque toujours d'être produit par le travail des enfants.

La CMR a identifié deux entreprises chinoises qui, d'un côté, se procurent du mica dans des régions réputées problématiques, et, de l'autre, fournissent des articles manufacturés à base de mica à des filiales ou des fournisseurs de Von Roll et d'ABB.

Le nom d'un de ces deux intermédiaires chinois apparaît également dans l'étude du Bureau fédéral américain du travail, qui confirme qu'il s'agit d'un fournisseur de nombreuses entreprises à travers le monde – dont Tesla, par exemple.

D'après ce rapport, l'exemple de cet important intermédiaire chinois démontre que le mica indien «se retrouve dans toute une série d'industries en aval dans le monde entier». Or, d'après elle, tout le mica exporté d'Inde «risque toujours d'être produit par le travail des enfants».

Des centaines de cargaisons

Au total, la CMR a identifié 315 cargaisons potentiellement problématiques de produits contenant du mica pour ABB au cours des cinq dernières années, 103 pour Von Roll. «Il est important de préciser que ces bases de données ne donnent pas forcément une vision complète des échanges commerciaux. Les données trouvées correspondent donc à des minimums», précise Juliette Müller, responsable Suisse romande pour la coalition.

Aux yeux de la CMR, ces éléments montrent que «malgré le risque évident de travail des enfants» dans leur chaîne d'approvisionnement, ABB et Von Roll semblent «continuer à fermer les yeux sur l'origine du mica». Pour elle, ces deux exemples plaident pour l'introduction de lois spécifiques pour responsabiliser les multinationales. «De la sorte, toutes les entreprises seraient soumises aux mêmes règles, avec possibilité de contrôle et de sanctions», relève-t-elle. C'est ce que demande l'initiative pour des multinationales responsables II, déposée fin mai à la chancellerie fédérale.

ABB dit avoir ouvert une enquête

Contactée, ABB fait savoir qu'elle avait «ouvert une enquête» et «pris des mesures» à l'encontre de ses fournisseurs cités dans l'enquête de la Coalition pour des multinationales responsables. «L'affaire est en cours d'examen et nous sommes prêts à prendre toute autre mesure appropriée», indique Lukas Matt, porte-parole de l'entreprise.

Il rappelle qu'ABB effectue une analyse des «minéraux conflictuels» depuis 2013, notamment sur l'origine de l'or, l'étain, le tungstène et le tantalum. Elle a ajouté le mica à la liste des minéraux «sous surveillance» en 2024, selon son rapport annuel, et commencé à interroger ses fournisseurs il y a quelques mois, comme le montre un «support de formation» daté de janvier 2025.

Pourquoi avoir attendu si longtemps? ABB ne donne pas de réponse concernant ce délai. Elle affirme cependant exiger de ses fournisseurs

«qu'ils respectent les mêmes principes et normes internationaux en matière de droits de l'homme qu'ABB».

Dans ce but, l'entreprise a établi un «code de conduite» qui définit des «normes sociales, environnementales et en matière de droits de l'homme» auxquels ses fournisseurs doivent se conformer.

Un «code de conduite» pour les fournisseurs

Ce code stipule que les fournisseurs doivent, entre autres, «faire preuve de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme afin d'identifier, d'évaluer, d'éliminer ou d'atténuer les risques d'effets négatifs liés au travail forcé et/ou au travail des enfants dans leur chaîne d'approvisionnement».

Lukas Matt rappelle en outre qu'ABB est membre actif de la Responsible Minerals Initiative, soit une organisation internationale qui fournit aux

entreprises des outils, des ressources et des normes pour identifier et gérer les risques liés à l'approvisionnement en minerais.

«ABB s'engage à respecter la dignité et les droits de l'homme de tous les individus (...), conformément au principe directeur des Nations unies», conclut-il.

Pas de réponse de Von Roll

Contactée, Von Roll n'a de son côté pas donné suite à nos sollicitations, ni à celles de la Coalition sur les multinationales responsables. A noter toutefois que l'entreprise possède elle aussi un «code de conduite» à destination de ses fournisseurs, dans lequel elle exige qu'ils «prennent des efforts raisonnables pour éviter l'utilisation dans leur produit» de minéraux problématiques, qu'ils interdisent le travail d'enfants et «respectent les droits humains essentiels de leurs employés».